

Rapport de gestion 2019



Sommaire

Avant-propos	3
Mission de réserve suisse	5
Activités	6
■ Denrées alimentaires	6
■ Céréales	7
■ Mandats contractuels	7
■ Fonds de garantie	8
■ Appréciation des risques	9
Comptes annuels	10
■ Bilan au 31 décembre 2019	10
■ Compte de résultat 2019	12
■ Tableau de flux de trésorerie 2019	13
■ Annexe aux comptes annuels 2019	14
■ Rapport de l'organe de révision	18
Organisation	20
Indications statistiques	22

Avant-propos

Chers sociétaires de réservesuisse,
chers partenaires,

Parmi les événements qui ont marqué l'année sous rapport, il convient de mentionner les grèves étudiantes pour le climat, le conflit commercial entre les deux plus grandes puissances économiques de la planète, le différend britannique sur les conditions du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et le conflit armé en Syrie provoquant la fuite de milliers de civils. Ces événements ont un point en commun : au lieu de contribuer à la sécurité de la société, ils provoquent un sentiment général d'incertitude. Pour beaucoup d'entre nous, la perception de la sécurité d'approvisionnement a changé. Le sujet revêt à nouveau une importance croissante, une prise de conscience a eu lieu.

Assurer l'approvisionnement de la population en cas de pénurie par un système commercial efficace et un stockage systématique de biens d'importance vitale est le but de la coopérative réservesuisse, laquelle contribue ainsi directement à la sécurité d'approvisionnement de la Suisse. Il est à prévoir qu'à l'avenir l'accent sera encore mis davantage sur cet objectif. Les prestations que les sociétaires et les partenaires de réservesuisse fournissent dans les domaines de l'importation, du stockage et de la transformation constituent une contribution importante à la garantie de l'approvisionnement en aliments et fourrages.

Non seulement sur la scène mondiale mais également au sein de la coopérative réservesuisse, des changements se sont produits dans l'année sous rapport. Toutefois, afin de pouvoir relever avec succès les défis futurs, réservesuisse doit continuer à évoluer. Avec l'introduction des statuts révisés et le remaniement de tous les règlements, les bases nécessaires à cet effet ont été créées. Dans l'année sous rapport, les travaux préparatoires en vue de la transformation numérique ont bien avancé. Rien ne devrait s'opposer à l'introduction début 2020 d'une plate-forme électronique moderne. Mais les changements ne s'arrêtent pas là : la modernisation des processus d'affaires entraînera des changements également à l'avenir.

La coopérative réservesuisse consentira tous les efforts possibles pour relever les défis de demain et s'engager pour ses sociétaires. Pour ce faire, réservesuisse a besoin de votre soutien actif que nous remercions ici.

Nous tenons à remercier sincèrement tous ceux et toutes celles qui, au cours de l'exercice précédent, ont soutenu réservesuisse en donnant le meilleur d'eux-mêmes, spécialement dans le cadre des travaux relatifs à la révision et au remaniement des règlements. Nos plus vifs remerciements vont aux membres du conseil d'administration et des commissions d'experts, aux sociétaires, aux partenaires, aux autorités fédérales ainsi qu'aux collaborateurs et collaboratrices du secrétariat.

Dr Michael Weber
Président

Dr Hans Häfliger
responsable de
la direction

Rétrospective 2019

L'approvisionnement aux marchés internationaux des matières premières agricoles n'a guère changé par rapport à la même période de l'année précédente et peut être jugé bon. Le commerce agricole international se caractérise par des chaînes de valeur ajoutée fortement interconnectées.

En Suisse, pour la troisième fois consécutive, la récolte de céréales panifiables a été bonne, tant en termes de quantité que de qualité. Les importations de blé dur et de fourrages ont à nouveau connu une légère hausse par rapport à l'année précédente. En raison de meilleures conditions météorologiques, la production de sucre a légèrement augmenté au cours de la période considérée. En ce qui concerne la récolte de colza, elle a continué à chuter, ce qui a entraîné des transferts dans les stocks obligatoires.

Les ordonnances sur la libération de réserves obligatoires, lesquelles avaient été mises en vigueur en hiver 2018-2019 en raison de la phase de basses eaux du Rhin qui perdurait, ont été abrogées le 15 juillet 2019, les conditions d'importation s'étant nettement améliorées. Bien que l'on n'ait pas dû puiser dans les stocks d'aliments ou de fourrages, les enseignements tirés de cet événement sont nombreux. Ils seront utiles pour gérer des situations analogues dans le futur.

Le changement annoncé du système de perception de la contribution au fonds de garantie riz n'a pas encore pu être mis en œuvre dans l'année sous rapport. Les prescriptions légales nécessaires à cet effet devraient entrer en vigueur à la mi-2020.

En ce qui concerne la proposition de l'Approvisionnement économique du pays (AEP) de supprimer les réserves obligatoires de café, elle a été décriée par la branche lors de la procédure de consultation. Fait réjouissant : le département compétent a retiré la proposition et demandé au Conseil fédéral de poursuivre le stockage obligatoire de café. Les prescriptions légales correspondantes devraient entrer en vigueur en même temps que le changement du système de perception de la contribution au fonds de garantie riz.

En étroite collaboration avec des experts en la matière, le secrétariat a adapté les règlements de la coopérative aux nouvelles données légales et statutaires. La dernière révision complète datant de 2004, il était nécessaire de procéder à ce remaniement. Nous remercions ici très cordialement tous les membres du groupe de travail qui ont activement pris part à l'élaboration du contenu des règlements. La coopérative réservesuisse dispose désormais de règlements conformes aux dispositions légales, modernes et pratiques.

Lors de l'assemblée générale du 22 mai 2019, Dr Michael Weber a été élu nouveau président de réservesuisse. Il succède à Josef Achermann qui se retire pour raison d'âge et qui peut s'enorgueillir d'une activité de longue durée au service de l'approvisionnement économique du pays. Michael Weber, qui a étudié l'agronomie et l'économie, possède une longue expérience non seulement dans les domaines du conseil en gestion d'entreprise et du conseil stratégique, mais aussi dans les branches agricole et alimentaire. Dr Michael Weber assume la présidence depuis le 1^{er} juillet 2019.

Perspectives 2020

La modernisation du secrétariat progresse à grand allure. Le projet, connu sous le nom de « NEO », vise à digitaliser les processus d'affaires. La phase de réalisation se déroule comme prévu. Le nouveau site web (www.reservesuisse.ch) ainsi que le portail client seront mis en ligne le 13 janvier 2020. Les annonces des propriétaires de réserves obligatoires se feront à l'avenir directement via le portail. Le secrétariat prend volontiers acte de suggestions de la part des propriétaires de réserves obligatoires afin de pouvoir adapter encore mieux à leurs besoins le portail client.

Les nouvelles dispositions légales ainsi que les statuts et règlements révisés exigent également une révision des indemnités d'entreposage. Cette révision, laquelle aura lieu l'année prochaine, donnera plus de transparence au système d'indemnisation, tout en continuant à garantir la neutralité des coûts pour les propriétaires de réserves obligatoires. Également ici, nous travaillerons avec un groupe de travail composé de membres des commissions d'experts. Cette manière de procéder permet d'assurer que les sociétaires provenant des différents groupes de marchandises participent directement à ce projet.

Mission de réserve suisse

La coopérative réserve suisse est une organisation d'entraide du secteur privé. Ses membres sont des entreprises qui dans le cadre de l'approvisionnement économique du pays sont tenues de détenir des stocks obligatoires d'aliments et de fourrages. Vis-à-vis des autorités fédérales et autres institutions, réserve suisse représente les intérêts de ses membres.

La coopérative réserve suisse fournit des services liés à l'importation, au stockage et à la transformation des aliments et fourrages, lesquels sont soumis à la loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays (LAP). De la sorte, réserve suisse contribue à la sécurité d'approvisionnement de la Suisse, en assurant l'approvisionnement de la population en cas de pénurie par un système commercial efficace et un stockage systématique d'aliments et de fourrages. Sur mandat du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), réserve suisse délivre des permis généraux d'importation aux importateurs et contrôle les marchandises stockées au titre de réserve obligatoire.

Par ordre de la Confédération, réserve suisse gère des fonds de garantie pour financer le stockage obligatoire. D'une part, ces actifs privés à affectation déterminée couvrent les frais de stockage auxquels sont confrontés les sociétaires, d'autre part ils compensent les variations des valeurs financières des stocks obligatoires. L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) est chargé de surveiller l'utilisation adéquate des fonds de garantie et l'obtention des moyens financiers par réserve suisse.

Activités

Denrées alimentaires

Sucre

Dans l'année sous rapport, la production indigène s'est élevée à environ 239'000 tonnes. Parallèlement, environ 86'400 tonnes de sucre au total ont été importées, dont 81 pour cent sous forme de sucre cristallisé (no 1701.9999 du tarif). Celui-ci provenait à raison d'environ 90,5 pour cent de l'UE, de 8,5 pour cent de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale et de 1 pour cent de l'Asie et de l'Afrique. Le reste des importations totales s'est composé comme suit : 8,5 pour cent de sucre de canne brut du no 1701.1400 du tarif (dont 71,5 pour cent ont été importés de la zone afro-asiatique, 22,5 pour cent de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale et 6 pour cent de l'UE) et 10,5 pour cent de sirops de saccharose et de sucre inversé du no 1702.9032 du tarif (importés à raison de quasiment 100 pour cent de l'UE).

Globalement, environ 127'800 tonnes de sucre ont été exportées, dont 120'400 tonnes sous forme de produits transformés (dont 55'400 tonnes ont bénéficié du remboursement). Pour stabiliser le fonds de garantie sucre déficitaire depuis longtemps, l'obligation de fournir la preuve de l'importation a été instaurée le 1^{er} octobre 2019 pour les remboursements des contributions au fonds de garantie pour le sucre d'exportation contenu dans des produits transformés. La nouvelle pratique de remboursement s'est déjà très bien établie.

Compte tenu de la modification des stocks libres et des exportations, la consommation indigène nette s'élève à environ 205'500 tonnes en moyenne pluriannuelle.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance du DEFR sur le stockage obligatoire d'aliments et de fourrages du 20 mai 2019 (RS 531.215.111), la couverture des besoins des réserves obligatoires de sucre a été réduite de 4 à 3 mois. Par conséquent, vers la fin de l'année sous rapport, une réduction de 8'000 tonnes a eu lieu. La quantité des réserves obligatoires s'élevant désormais à 55'000 tonnes s'est répartie entre 24 propriétaires de réserves obligatoires.

Café

Les quantités importées de café vert et de produits à base de café se sont élevées en 2019 à environ 92'000 tonnes (base café vert). La provenance du café vert était la suivante : le Brésil avec environ 26 pour cent, l'Asie et l'Océanie avec 23 pour cent, l'Amérique centrale avec 24 pour cent, l'Amérique du Sud (sans le Brésil) avec 18 pour cent, ainsi que l'Afrique et autres pays avec 9 pour cent.

Compte tenu de la modification des stocks libres et des exportations, la consommation indigène nette s'élève à environ 76'000 tonnes en moyenne pluriannuelle.

Fin 2019, la quantité des réserves obligatoires s'est élevée à 15'000 tonnes, se répartissant entre 15 propriétaires de réserves obligatoires.

Huiles et graisses comestibles

Les importations d'huiles et de graisses comestibles ainsi que de leurs matières premières et produits semi-fabriqués se sont chiffrées en 2019 à environ 110'200 tonnes (base produits raffinés). De cette quantité, 51'600 tonnes ont été importées sous forme d'oléagineux et d'huiles brutes, 35'400 tonnes sous forme de produits raffinés et de produits finis ainsi que 23'200 tonnes sous forme d'huiles bénéficiant d'un allègement douanier, destinées à la fabrication de marchandises du no 2103.9000 du tarif (mayonnaises, sauces à salade et produits similaires).

La production indigène d'oléagineux (colza, graines de tournesol, soja) a donné 33'600 tonnes d'huile comestible.

Globalement, 29'230 tonnes d'huiles et de graisses comestibles bénéficiant du remboursement ont été exportées sous forme de produits transformés.

Compte tenu de la modification des stocks libres et des exportations, la consommation indigène nette s'élève à environ 106'500 tonnes en moyenne pluriannuelle.

Dans l'année sous rapport, les réserves obligatoires ont été augmentées de 1'000 tonnes pour atteindre 34'700 tonnes. La quantité des réserves obligatoires s'est répartie entre 9 propriétaires de réserves obligatoires.

Riz

En 2019, environ 55'500 tonnes de riz comestible (base riz raffiné) ont été importées. Cette quantité s'est composée de 83,5 pour cent (46'300 tonnes) de riz raffiné, de 14,5 pour cent (8'200 tonnes) de riz brut ou de riz semi-brut et de 2 pour cent (1'000 tonnes) de brisures de riz.

Aux importations de riz raffiné ont participé principalement l'UE (42,5 pour cent, dont l'Italie 34,5 pour cent), la Thaïlande (30,5 pour cent), l'Inde (13,8 pour cent), le Pakistan (6,2 pour cent) et les Etats-Unis (5 pour cent). Les importations de riz semi-brut provenaient à raison d'environ 58,5 pour cent de l'Italie, de 18,5 pour cent de l'Inde et le reste majoritairement de la zone asiatique.

Compte tenu de la modification des stocks libres et des exportations, la consommation indigène nette s'élève à environ 49'000 tonnes en moyenne pluriannuelle.

Dans l'année sous rapport, les réserves obligatoires ont été augmentées de 100 tonnes pour atteindre 15'000 tonnes. La quantité des réserves obligatoires s'est répartie entre 8 propriétaires de réserves obligatoires.

Céréales

Fourrages

La production indigène de céréales fourragères n'a pas non plus pu couvrir les besoins indigènes en 2019. Par rapport à l'an dernier, elle était très stable. Seule la production de maïs grain a augmenté d'environ 30 pour cent. En ce qui concerne le blé fourrager (blé panifiable déclassé et impropre à la panification inclus), les rendements étaient en moyenne de 7 pour cent inférieurs à ceux de l'année précédente. La production indigène de céréales fourragères s'est composée d'environ 69'160 tonnes de blé fourrager (blé panifiable déclassé et impropre à la panification inclus), 189'000 tonnes d'orge, 42'260 tonnes de triticales et 174'600 tonnes de maïs grain.

En 2019, environ 67'800 tonnes de colza ont pu être récoltées en Suisse. La quantité récoltée était ainsi en dessous des 93'000 tonnes attribuées. En cause, des conditions climatiques défavorables dès les semis et une pression accrue des ravageurs. Les stocks des années précédentes ont été entièrement utilisés, également pour le colza HOLL. Dans l'année sous rapport, la production d'oléagineux s'est élevée à 91'000 tonnes au total. Quant à la production de protéagineux, elle était d'environ 18'800 tonnes, semblable à celle de l'année précédente.

Pour compléter la production indigène, environ 1'180'000 tonnes brut de fourrages (aliments riches en énergie et en protéines) ont été importées dans l'année sous rapport. S'agissant des aliments riches en énergie, en particulier le blé fourrager avec 219'000 tonnes (- 23'000 tonnes par rapport à l'an dernier), le maïs avec 134'000 tonnes (+ 9'000 tonnes) et le riz avec 66'700 tonnes (+ 6'500 tonnes) ont été importés. En ce qui concerne les importations d'aliments riches en protéines, ce sont les tourteaux oléagineux avec 348'000 tonnes (+ 19'000 tonnes) et le gluten de maïs avec 43'000 tonnes (- 12'000 tonnes) qui ont enregistré les quotes-parts les plus élevées dans les statistiques. Les importations de produits complémentaires (e.a. pulpes de betteraves, huile de soja) se sont élevées à environ 300'000 tonnes.

Comme par le passé, les protéagineux se sont composés exclusivement de marchandises non soumises au régime de la déclaration OGM.

En 2019, la mise en place du stockage obligatoire pour les producteurs d'aliments composés s'est achevée. Au cours des années 2018 et 2019, les réserves obligatoires de fourrages ont ainsi subi une augmentation de 40'000 tonnes au total (20'000 tonnes d'aliments riches en énergie et 20'000 tonnes d'aliments riches en protéines).

Fin 2019, la quantité des réserves obligatoires s'est élevée à 400'000 tonnes (environ 310'000 tonnes d'aliments riches en énergie et environ 90'000 tonnes d'aliments riches en protéines). Cette quantité s'est répartie entre 42 propriétaires de réserves obligatoires (19 importateurs et 23 minotiers transformant les fourrages).

Céréales destinées à l'alimentation humaine

Blé dur

En 2019, environ 72'800 tonnes de blé dur ont été importées. Les importations provenaient à raison de 65,5 pour cent du Canada et de 33,1 pour cent de l'UE.

Dans le cadre de l'adaptation de la couverture des besoins selon ordonnance du DEFR, la quantité des réserves obligatoires a été réduite de 8'500 tonnes en 2019.

Les propriétaires de réserves obligatoires peuvent remplacer à raison de 25 pour cent au maximum leur stock obligatoire de blé dur par du blé tendre destiné à l'alimentation humaine.

Fin 2019, la quantité des réserves obligatoires s'est élevée à 23'000 tonnes, se répartissant entre 6 propriétaires de réserves obligatoires.

Blé tendre (céréales panifiables)

Les producteurs suisses de céréales ont récolté en 2019 suffisamment de céréales de bonne qualité. A raison d'environ 430'000 tonnes de céréales propres à la panification, la récolte 2019 était conforme aux attentes et peut être jugée très élevée. En 2019, le contingent d'importation pour les céréales panifiables s'est élevé à 70'000 tonnes. Avec environ 40'000 tonnes, le contingent tarifaire n'a pas été entièrement utilisé (60 pour cent). Les importations provenaient en premier lieu d'Allemagne, d'Autriche, d'Argentine, d'Italie, de Bulgarie et de Roumanie.

Fin 2019, la quantité des réserves obligatoires s'est élevée à 160'000 tonnes, se répartissant entre 42 propriétaires de réserves obligatoires.

(Sources : SGPV-FSPC, FMS, bulletin de marché, USP, Landfreund, BauernZeitung et swiss granum)

Mandats contractuels

Le secrétariat assure les secrétariats de la Lagerhaus-Genossenschaft Bern, de Provisiogas, de Procafé (Association pour la promotion du café) ainsi que de RISO (Promotion du riz en Suisse).

Fonds de garantie

(en milliers de francs suisses)

	Exercice KCHF	An dernier KCHF
RECETTES		
Contributions aux fonds de garantie		
Importations	53'272	50'605
Réduction de réserves obligatoires		
Différences de prix / Amortissements	8'388	12'221
Autres recettes		
Produit Lagerhaus-Genossenschaft Bern	111	300
Intérêts et revenus titres	11'893	311
Total recettes	73'664	63'437
DÉPENSES		
Remboursements		
Exportations	7'141	7'686
Coûts liés au stockage		
Indemnités d'entreposage	37'135	36'081
Entrepôts externes spécifiques	2'844	1'814
Augmentation de réserves obligatoires		
Différences de prix / Amortissements	9'706	21'976
Autres dépenses		
Frais de fonctionnement et d'administration	3'471	3'260
Divers	81	49
Total dépenses	60'378	70'866
Excédent de recettes / dépenses	13'286	-7'429
Report du compte de l'an dernier	89'893	97'322
Report au compte nouveau	103'179	89'893
./. Réserve fonds de garantie	41'800	39'300
Excédent / Manque (-) par rapport à la réserve fonds de garantie	61'379	50'593

Développement des fonds de garantie

L'évolution des prix du marché international ainsi que les ouvertures de marchés peuvent, à moyen et long terme, avoir pour conséquence qu'il ne sera plus du tout possible, ou seulement dans une mesure réduite, de prélever des redevances sur des produits agricoles importés.

Afin d'obtenir pour le fonds de garantie céréales un équilibre entre les besoins financiers et l'obtention des ressources correspondantes, une réduction de la contribution au fonds de garantie est prévue, d'actuellement CHF 5.00 par 100 kg à probablement CHF 4.00 par 100 kg. En même temps, il est envisagé d'abaisser les deux prochaines années le prix de base des réserves obligatoires de céréales de CHF 8.00 par 100 kg à CHF 4.00 par 100 kg.

Pour les fonds de garantie café, huiles/grasses comestibles et riz, des adaptations financières susceptibles de financer les couvertures des besoins et/ou les augmentations de réserves obligatoires s'imposeront elles aussi en 2020. En ce qui concerne le café, les ressources nécessaires doivent être obtenues moyennant une revalorisation partielle à CHF 20.00 par 100 kg du prix de base et une augmentation de CHF 0.60 de la contribution au fonds de garantie la portant à CHF 4.35 par 100 kg. Quant au fonds de garantie huiles/grasses comestibles, une revalorisation partielle à CHF 15.00 par 100 kg du prix de base aura lieu. Concernant le fonds de garantie riz, la contribution au fonds de garantie sera augmentée de CHF 0.45 pour atteindre CHF 5.20 par 100 kg.

Fonds d'assurance

Le fonds d'assurance est une institution visant à couvrir les frais et les dommages occasionnés aux réserves obligatoires lesquels ne sont pas pris en charge par la Confédération.

Il sert en outre à la couverture du risque de crédit des fonds de garantie. Les versements au fonds d'assurance doivent s'élever à au moins 5 pour cent de la valeur marchande des réserves obligatoires.

Le 31 décembre 2019, le fonds d'assurance a présenté de manière inchangée un total de CHF 46,5 millions, correspondant à environ 10,6 pour cent de la valeur marchande des réserves obligatoires.

Actif immobilisé

Par ordre du conseil d'administration, l'organe de révision de réservesuisse vérifie chaque année le respect de la politique de placement de réservesuisse. Les placements financiers sont effectués conformément aux directives de l'OPP 2. Dans l'année sous rapport, le règlement de placement a été remanié et la structure de fortune redéfinie. Depuis le 1^{er} juillet 2019, la comptabilité des titres est tenue par un Global Custodian.

Appréciation des risques

La gestion des risques en tant qu'instrument de conduite stratégique s'occupe de risques et d'opportunités de l'entreprise. Moyennant cet instrument et les mesures qui en découlent, le conseil d'administration veille à ce que les obligations légales soient respectées et à ce que le développement durable de l'entreprise soit mis en œuvre. La coopérative réservesuisse applique également un système de contrôle interne (SCI). Le SCI s'assure du respect d'importants processus internes, en particulier ceux liés à la comptabilité, et les évalue au moyen de mesures de contrôle appropriées.

Dans l'année sous rapport, la situation financière des fonds de garantie a connu une évolution positive grâce aux revenus des titres. Le risque majeur auquel est exposé le financement des réserves obligatoires demeure l'absence d'entrées financières, soit en raison d'importations trop faibles soit en raison de l'impossibilité de percevoir des taxes à la frontière. Actuellement il n'existe pas de risque immédiat. Le but est que les fonds de garantie disposent d'une réserve d'indemnité d'entreposage d'un an au moins. Au cas où les fonds de garantie seraient confrontés à des pertes de recettes de plus longue durée, auxquelles l'organisme privé ne peut plus faire face, la Confédération peut prendre en charge les frais non couverts, compte tenu des bases légales existantes.

Comptes annuels

Bilan au 31 décembre 2019

(en milliers de francs suisses)

Actif

Actif circulant

Trésorerie (1)

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services (2)

- envers des tiers

- envers des organisations proches

- envers des membres

- du croire

Autres créances à court terme (2)

- envers des tiers

- envers des organisations proches

- envers des membres

Actifs de régularisation (2)

Total actif circulant

Actif immobilisé

Immobilisations financières (3)

Immobilisations corporelles (3)

Total actif immobilisé

Total actif

	Exercice KCHF	An dernier KCHF
	13'798	14'281
	409	405
	43	0
	1'902	1'186
	0	0
	<u>2'354</u>	<u>1'591</u>
	302	715
	119	308
	0	0
	<u>421</u>	<u>1'023</u>
	971	240
	17'544	17'135
	156'420	139'558
	p.m.	p.m.
	156'420	139'558
	173'964	156'693

Passif	Exercice KCHF	An dernier KCHF
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services (4)		
- envers des tiers	84	35
- envers des organisations proches	0	34
- envers des membres	1'232	902
	<u>1'316</u>	<u>971</u>
 Autres dettes à court terme (4)		
- envers des tiers	150	214
- envers des organisations proches	52	14
- envers des membres	185	0
	<u>387</u>	<u>228</u>
 Passifs de régularisation (4)	144	227
Total capitaux étrangers à court terme	1'847	1'426
 Capitaux étrangers à long terme		
Provisions (5)	6'408	5'244
Total provisions	6'408	5'244
Total capitaux étrangers à long terme	6'408	5'244
Total capitaux étrangers	8'255	6'670
 Capital des fonds (6)		
Fonds de garantie	103'179	89'893
Fonds d'assurance	46'518	46'518
Total capital des fonds	149'697	136'411
Total capitaux étrangers et capital des fonds	157'952	143'081
 Capital de l'organisation (7)		
Capital social (droits d'entrée)	12	12
Capital lié (réserve de fluctuation de valeur)	16'000	13'600
Total capital de l'organisation	16'012	13'612
 Total passif	173'964	156'693

Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

(en milliers de francs suisses)

	Exercice KCHF	An dernier KCHF
Recettes		
Contributions au fonds de garantie brutes	53'272	50'605
Différences de prix résultant de la réduction de réserves obligatoires	8'388	12'221
Recettes	61'660	62'826
Dépenses		
Remboursements sur exportations / modifications du but d'emploi	-7'141	-7'686
Coûts liés au stockage	-39'979	-37'895
Différences de prix résultant de l'augmentation de réserves obligatoires	-9'706	-21'977
Autres charges	-81	-49
Autre produit d'exploitation	253	250
Résultat d'exploitation avant bénéfice d'exploitation	5'006	-4'531
Charges de personnel	-2'411	-2'510
Autres charges d'exploitation	-1'278	-950
Amortissements sur actif immobilisé	-35	-49
Résultat d'exploitation	1'282	-8'040
Produits financiers	16'443	2'841
Charges financières	-2'150	-7'530
Produits hors exploitation	112	300
Résultat avant variation du capital des fonds	15'687	-12'429
Attribution au capital des fonds	-13'287	0
Prélèvement sur le capital des fonds	0	7'429
Résultat annuel avant prélèvement / attribution capital de l'organisation	2'400	-5'000
Attribution au capital lié	-2'400	0
Prélèvement sur le capital lié	0	5'000
Résultat annuel	0	0

Tableau de flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2019

(en milliers de francs suisses)

	Exercice	An dernier
	KCHF	KCHF
Résultat annuel (avant prélèvement / attribution capital de l'organisation)	2'400	-5'000
Variation du capital des fonds	13'287	-7'429
Ajustement variation valeur de marché immobilisations financières	-10'692	5'555
Amortissements / corrections de valeur sur actif immobilisé	35	49
Variations provisions à court et à long terme	1'164	3'707
Variations créances	-161	750
Variations actifs de régularisation	-731	10
Variations dettes (sans dettes financières)	504	658
Variations passifs de régularisation	-84	52
Flux de fonds provenant des activités d'exploitation	5'722	-1'648
Investissements en immobilisations corporelles	-35	-49
Investissements en immobilisations financières	-143'010	-18'160
Désinvestissements en immobilisations financières	136'840	17'594
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	-6'205	-615
Variation capital social (droits d'entrée)	0	1
Flux de fonds provenant des activités de financement	0	1
Variation trésorerie	-483	-2'262
Preuve variation trésorerie		
Situation 01.01.	14'281	16'543
Situation 31.12.	13'798	14'281
Variation trésorerie	-483	-2'262

Annexe aux comptes annuels 2019

(en milliers de francs suisses)

1 Principes d'évaluation appliqués pour l'établissement des comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du code suisse des obligations relatives à la comptabilité commerciale. Les principaux postes des comptes annuels ont été portés au bilan comme suit :

1.1 Trésorerie (1)

La trésorerie comprend les avoirs en caisse, en comptes postaux et en comptes bancaires ainsi que les placements à court terme ayant une échéance résiduelle inférieure à trois mois. Elle est évaluée à sa valeur nominale.

1.2 Créances et actifs de régularisation (2)

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services, les autres créances à court terme ainsi que les actifs de régularisation sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Les risques de défaillance économiques sont couverts par des corrections de valeur individuelles.

1.3 Organisations proches

Sous les postes "Organisations proches" apparaissent les créances et les dettes envers Lagerhaus-Genossenschaft Bern, RISO Promotion du riz en Suisse et Procafé Association pour la promotion du café.

1.4 Immobilisations financières et corporelles (3)

Les titres cotés, y compris les titres traités hors bourse avec une valeur boursière, sont évalués au cours en vigueur à la date du bilan. Les titres non cotés sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des dépréciations (corrections de valeur) économiquement nécessaires. Pour la stratégie de placement des immobilisations financières sont appliquées les dispositions de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2). Il existe une réserve de fluctuation dont le montant de la valeur cible est fixé à 10% au minimum.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires et des dépréciations.

1.5 Dettes et passifs de régularisation (4)

Les dettes et les passifs de régularisation sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

1.6 Provisions (5)

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation probable et justifiée dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais peuvent être estimés. L'évaluation de la provision est basée sur une estimation de la sortie de trésorerie nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les sûretés qui sont fournies pour les réserves obligatoires en entrepôts douaniers ouverts (EDO) sont constituées en faveur du fonds de garantie céréales. Elles correspondent au droit de douane en vigueur, à la contribution au fonds de garantie ainsi qu'à une marge de sécurité et concernent le groupe aliments riches en énergie (fourrages).

1.7 Capital des fonds (6)

Fonds de garantie

Les fonds de garantie comprennent les contributions aux fonds de garantie lesquelles sont prélevées sur les marchandises soumises au régime de la contribution, les différences de prix résultant de modifications de réserves obligatoires, le résultat des placements, les revalorisations de réserves obligatoires, le produit de Lagerhaus-Genossenschaft Bern ainsi que les frais d'administration du stockage obligatoire.

Les contributions aux fonds de garantie sont facturées ou remboursées, si le montant des contributions/remboursements peut être déterminé de manière fiable sur la base des notifications de l'Administration fédérale des douanes. Les indemnités d'entreposage pour les différentes marchandises soumises au stockage obligatoire sont versées trimestriellement aux propriétaires de réserves obligatoires.

Fonds d'assurance

Pour couvrir les dommages sur les réserves obligatoires résultant de risques non assurables desquels la Confédération ne répond pas, ou les dommages et frais résultant de risques extraordinaires dont l'assurance doit être considérée comme excessive, il existe un fonds d'assurance dont l'objectif est d'atteindre 5% de la valeur marchande des réserves obligatoires. En outre, le fonds d'assurance sert à la couverture du risque de crédit des fonds de garantie.

1.8 Capital de l'organisation (7)

Les droits d'entrée sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. La réserve de fluctuation sert à compenser les fluctuations de valeur des immobilisations financières.

1.9 Impôt sur le bénéfice et le capital

Poursuivant des buts d'intérêt public, réservesuisse genossenschaft est exonérée de l'impôt sur le bénéfice et le capital.

2 Informations, structure détaillée et commentaires concernant les comptes annuels

2.1 Nom, forme juridique et siège

réservesuisse genossenschaft, Bern

2.2 Personnel

Le nombre de postes à plein temps est en moyenne annuelle inférieur à 20.

2.3 Immobilisations financières

Les titres sont évalués à la valeur du marché. Les placements sont effectués conformément aux prescriptions de l'OPP 2.

2.4 Capital des fonds à affectation déterminée

Fonds de garantie

Fonds de garantie	2019 KCHF	2018 KCHF
01.01.	89'893	97'322
Attribution	73'664	33'775
Prélèvement	-60'378	-41'204
31.12. Total fonds de garantie	103'179	89'893

Situation des fonds de garantie

Situation des fonds de garantie	2019 KCHF	2018 KCHF
Sucre	11'540	8'410
Riz	2'398	2'229
Huiles/graisse	5'445	6'588
Café	5'132	3'900
Céréales	78'664	68'766
Total situation des fonds de garantie	103'179	89'893

Fonds d'assurance

Fonds d'assurance	2019 KCHF	2018 KCHF
01.01.	46'518	46'518
Attribution	0	0
Prélèvement	0	0
31.12. Total fonds d'assurance	46'518	46'518

A la fin de l'année, le fonds d'assurance présente un total de CHF 46,5 millions, correspondant à 10,6% de la valeur marchande des réserves obligatoires.

Valeur des réserves obligatoires

La valeur marchande totale des réserves obligatoires de réservesuisse s'est élevée le 31 décembre 2019 à CHF 437 millions (l'année précédente CHF 442 millions), dont CHF 57 millions (l'année précédente CHF 58 millions) étant financés par les propriétaires de réserves obligatoires. La différence en faveur des fonds de garantie s'est ainsi chiffrée à CHF 380 millions (l'année précédente CHF 384 millions), correspondant à une réduction de CHF 4 millions ou d'environ 1,1% par rapport à un an auparavant.

2.5 Capital de l'organisation

Droits d'entrée	2019 KCHF	2018 KCHF
01.01.	12	11
Entrées	0	2
Sorties	0	-1
31.12. Total droits d'entrée	12	12
Réserve de fluctuation de valeur	2019 KCHF	2018 KCHF
01.01	13'600	18'600
Attribution	2'400	0
Prélèvement	0	-5'000
31.12. Total réserve de fluctuation de valeur	16'000	13'600
Total capital de l'organisation	16'012	13'612

La réserve de fluctuation de valeur a été augmentée en 2019 de CHF 2,4 millions pour atteindre CHF 16 millions, équivalant à un degré de couverture d'environ 10,2% (l'année précédente 9,7%).

2.6 Dettes envers des institutions de prévoyance

Le 31 décembre 2019, la dette envers l'institution de prévoyance du personnel s'est élevée à KCHF 52 (l'année précédente KCHF 48).

2.7 Honoraires versés à l'organe de révision

	2019 KCHF	2018 KCHF
Prestations en matière de révision	29	25

2.8 Charges de personnel

Les charges de personnel n'incluent pas les frais de personnel pour Lagerhaus-Genossenschaft Bern (organisation proche).

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de réservesuisse genossenschaft Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de réservesuisse genossenschaft, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe (pages 10 à 17) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans

leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG


Oliver Kuntze
Revisionsexperte
Leitender Revisor


Esther Wegmüller
Revisionsexpertin

Berne, le 7 février 2020



Membres

A Châu Trading AG, Liebefeld
Aachtal Futter AG, Erlen
aeschlmann-mühle ag, Lotzwil
Agrokommerz AG, Marbach
AGROKORN AG, Bischofszell
ALDI SUISSE AG, Schwarzenbach
Alois Traeubler AG, Diepoldsau
Amrein Futtermühle AG, Sempach-Station
Aproz Sources Minérales SA, Aproz
Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Betriebs AG,
Naters
Bachtalmühle AG, Sins
Beck & Cie. AG, Mühle Landshut, Utzenstorf
Bischofszell Nahrungsmittel AG, Bischofszell
Blaser Trading AG, Bern
Bruggmühle Goldach AG, Goldach
Brunner AG, Mühle Oberembrach, Oberembrach
Cafés Cuendet Torréfaction SA, Crissier
Caffè CHICCO D'ORO di Eredi R. Valsangiacomo SA,
Balerna
Cerator AG, Fraubrunnen
Chocolat Frey AG, Buchs
Chocolats Halba, Pratteln
Coca-Cola HBC Schweiz AG, Brüttsellen
Compagnie Grainière SA, Dübendorf
Coop Genossenschaft, Division Sunray, Pratteln
Delica AG, Birsfelden
Denner AG, Zürich
Egli-Handels AG, Nebikon
Egli-Mühlen AG, Nebikon
ELSA, Estavayer Lait SA, Estavayer-le-Lac
fenaco Getreide, Oelstaaten und Futtermittel, Bern
Florin AG, Muttenz
Fuga Getreide AG, Luzern
GAP S.A., Lutry
Genossenschaft Getreidesammelstelle Thalheim,
Thalheim an der Thur
GRANOSA AG, St. Gallen
Granovit SA, Lucens
Willi Grüninger AG, Mühlen Bünthenriet, Flums
Haldemann Mühle AG, Trubschachen
T. + M. Häusermann, Seengen
Heinz & Co. AG, Zürich
Hemmi Kaffee AG, Geroldswil
F. Hunziker + Co. AG, Dietikon
Illycafé AG, Thalwil
Jowa AG, Schwerzenbach
Karr AG, Zug
KM Commodities AG, Rotkreuz
Knecht Mühle AG, Leibstadt
Kolanda-Regina AG, Hendschiken
Kretz food & feed AG, Gümligen
W. Kündig & Cie. AG, Zürich
Kunz Kunath AG, Burgdorf
La Semeuse S.A., La Chaux-de-Fonds
LANDI Luzern-West, Genossenschaft, Ruswil
LANDI Sempach-Emmen, Genossenschaft,
Sempach Station
LANDI Sense-Düdingen, Genossenschaft, Düdingen
LANDI Sursee, Genossenschaft, Sursee
Laumann & Co. AG, Bischofszell

Alb. Lehmann Bioprodukte AG, Gossau
Alb. Lehmann Lindmühle AG, Birmenstorf
LG RIGI, Genossenschaft, Küssnacht am Rigi
Lindt & Sprüngli (Schweiz) AG, Kilchberg
LLTrade AG, St. Margrethen
Macos SA, Stabio
Mars Schweiz AG, Baar
Meliofeed AG, Herzogenbuchsee
Meyerhans Mühlen AG, Weinfelden
Midor AG, Meilen
Migros-Genossenschafts-Bund, Zürich
Mondelez Europe GmbH, Glattpark
Moulin de la Pallanterie SA, Vézenaz-Genève
Moulin de la Vaux Aubonne SA, Aubonne
Moulin de Romont SA, Romont
Moulin d'Yverdon, soc. coop., Yverdon-les-Bains
Moulins de Granges SA, Granges-Marnand
MÜHLE + HANDELS AG RÜTI, Rüti bei Büren
Mühle Bachmann AG, Diessenhofen
Mühle Burgholz AG, Oey-Diemtigen
Mühle Fischer AG, Lüscherz
Mühle Fraubrunnen, Hans Messer & Co. AG,
Fraubrunnen
Mühle Rytz AG, Biberen
Mühlebach AG, Würenlingen
Mulino Maroggia, Maroggia
Nestlé Nespresso SA, Lausanne
Nestlé Suisse SA, Vevey
New Asia Market AG, Basel
Niederhäuser AG, Rothenburg
Nutriswiss AG, Lyss
Obermühle Boswil AG, Boswil
Oleificio Sabo, Lugano
Optimix AG, Küssnacht am Rigi
Primefood SA, Bioggio
Pronatec AG, Winterthur
Rauch Trading AG, Widnau
Reismühle Brunnen, Brunnen
Riseria Taverne SA, Taverne
Bernhard Rothfos Intercafé AG, Zug
Schweiz. Schälmmühle, E. Zwicky AG,
Müllheim-Wigoltingen
Schweizer Zucker AG, Frauenfeld
Seealp AG, Güttingen
Stadmühle Schenk AG, Ostermundigen
Steiner Mühle AG, Zollbrück
Strahm Mühle AG, Münsingen
Stricker & Cie. AG, Grabs
Stutzer & Co. AG, Zürich
Swiss Grana Group AG, Bern
Swissmill, Division der Coop Genossenschaft, Zürich
La Maison du Café Trottet SA, Meyrin
UCC Coffee Switzerland AG, Zollikofen
Unilever Schweiz GmbH, Thayngen
Utro Fikovit AG, Rotkreuz
Wallimann AG, Alpnach
Wander AG, Neuenegg
Weber & Hermann AG, Zürich
Weibel & Co. AG, Alberswil
Weinlandmühle Trüllikon Glanzmann AG, Trüllikon
Wicki Mühle AG, Schüpflheim
Zuckermühle Ruppertswil AG, Ruppertswil

Organes

Président

Dr Michael Weber
(membre du comité Personnel et Organisation)

Conseil d'administration

- Pius Eberhard, fenaco Genossenschaft, Winterthur
- Dr Kurt Egli, Egli-Handels AG, Nebikon
- Christian Gloor, Heinz & Co. AG, Zürich
- Dr Lorenz Hirt, Dachverband Schweizerischer Müller (DSM), Bern
(membre du comité Placement)
- Daniel Imhof, Nestlé Suisse S.A., Vevey
- Thomas Kopp, Fuga Getreide AG, Luzern
(vice-président, membre du comité Placement)
- Dr Urs Reinhard, SwissOlio, Bern
- Romeo Sciaranetti, Swissmill, Division der Coop Genossenschaft, Zürich
(membre du comité Personnel et Organisation)
- Dr Guido Stäger, Schweizer Zucker AG, Aarberg
- Lorence Weiss, Migros-Genossenschafts-Bund, Zürich

Commission d'experts en sucre

- Beat Gerber, Schweizer Zucker AG, Aarberg
- Lars Hölkemann, Mondelez Schweiz Production GmbH, Bern
- Peter Rüedi, fenaco Genossenschaft, Sursee
- Thomas Rutz, Compagnie Grainière SA, Zürich
- Peter Schweizer, Zuckermühle Rapperswil AG, Rapperswil
- Flurin Tschuor, Migros-Genossenschafts-Bund, Zürich

Commission d'experts en riz

- Christoph Bertschi, Stutzer & Co. AG, Zürich
- André Büchi, Mars Schweiz AG, Zug
- Daniel Feldmann, Riseria Taverne SA, Taverne
- Othmar Steiner, Reismühle Brunnen, Brunnen

Commission d'experts en huiles/graisse com.

- Michel Burla, Nutriswiss AG, Lyss
- Lorenzo Centonze, Oleificio Sabo, Lugano
- Milanka Fijamin, Chocolats Halba / Sunray, Division der Coop Genossenschaft, Pratteln
- Christian Florin, Florin AG, Muttenz
- Flurin Tschuor, Migros-Genossenschafts-Bund, Zürich

Commission d'experts en café

- Reto Burri, Kolanda-Regina AG, Burgdorf
- Bruno Feer, Delica AG, Birsfelden
- Thomas Quinche, Blaser Trading AG, Bern
- Andreas Schwab, UCC Coffee Switzerland AG, Zollikofen
- Julien Tâche, Nestlé Suisse S.A., Orbe

Commission d'experts en céréales

- José Dorthe, Groupe Minoteries SA, Granges-près-Marnand
- Christian Eberle, Granosa AG, St. Gallen
- Marco Fischer, KM Commodities AG, Rotkreuz
- Willi Grüninger, Willi Grüninger AG, Flums
- Christian Oesch, Vereinigung Schweiz. Futtermittel-fabrikanten (VSF), Zollikofen
- Hansjörg Reiss, fenaco Genossenschaft, Bern
- Matthias Staehelin, Swissmill, Division der Coop Genossenschaft, Zürich
- Hans Stettler, Agrokommerz AG, Marbach
- Daniel von Felten, Meyerhans Mühlen AG, Villmergen

Secrétariat

Direction

- Dr Hans Häfliger
responsable de la direction
- Heinz Eng
responsable suppléant de la direction,
responsable réserves obligatoires céréales /
mandats contractuels
- Beatrice Mäder
responsable finances, ressources & services
- Iris Spycher
responsable réserves obligatoires aliments

Personnel du secrétariat

- Postes à plein temps 13
- Postes à temps partiel 6

Facts & Figures

			2019
Quantités stockées au titre de réserves obligatoires	Aliments	Tonnes	302'631
	Fourrages	Tonnes	401'803
Valeurs marchandes des réserves obligatoires	Aliments	CHF	273 millions
	Fourrages	CHF	163 millions
Membres	Propriétaires de réserves obligatoires	Nombre	118
Lieux d'entreposage	Entreprises détentrices de réserves obligatoires	Nombre	238
Contrôles des réserves obligatoires	Contrôles des entreprises	Nombre/an	344
Permis généraux d'importation (PGI)	En circulation active	Nombre	12'931
Contributions aux fonds de garantie	Contributions aux fonds de garantie facturées	CHF/an	53,27 millions
Remboursements	Montant	CHF/an	7,14 millions
Personnel	Total	Nombre	19
	dont postes à temps partiel	Nombre	6
Frais de fonctionnement et d'administration	par 100 kg de marchandise stockée	CHF	49 centimes

Statistique des importations domaine Denrées alimentaires

No du tarif douanier	Marchandise	2019	2018	2017
		t	t	t
	Sucre			
1701.1100/1200	Sucre brut	7'434	7'167	5'741
1701.9999	Sucre cristallisé	69'764	76'298	86'816
1702.9019	Sucre inverti, à l'état solide	21	19	18
1702.9022	Sucre caramélisé, à l'état solide	186	230	235
1702.9032	Sirops de sucre de betteraves, de canne et de sucre inverti	8'948	6'908	494
1702.9033	Sirop de sucre caramélisé	26	44	47
	Total sucre	86'379	81'666	93'351
	Riz comestible (base riz raffiné)			
1006.1090	Riz brut	44	39	32
1006.2090	Riz semi-brut	8'133	8'680	8'704
1006.3090	Riz raffiné	46'298	41'050	39'584
1006.4090	Riz en brisures	1'040	678	533
	Total riz	55'515	50'447	48'853
	Huiles/graisse comestibles (base produits raffinés)			
	Graines et fruits oléagineux pour la fabrication d'huiles/graisse com.	2'004	499	42
	Huiles/graisse végétales brutes	49'562	39'274	42'818
	Huiles/graisse végétales raffinées	29'564	35'662	34'716
	Huiles/graisse végétales hydrogénées	701	807	740
	Graisses animales	323	356	347
	Margarines, minarines, graisses com.	4'830	3'452	3'359
	Huiles com. pour fabrication marchan- dises du no 2103 du tarif (sauces, etc.)	23'241	22'261	24'090
	Total huiles/graisse comestibles	110'225	102'311	106'112
	Café (base café vert)			
0901.1100	Café vert, non décaféiné	67'090	70'795	62'318
0901.1200	Café vert, décaféiné	2'785	2'678	2'701
0901.2100	Café torréfié, non décaféiné	16'143	14'918	14'306
0901.2200	Café torréfié, décaféiné	536	449	385
2101.1100/1219	Extrait de café	5'204	5'116	5'089
	Total café	91'758	93'956	84'799

Indication du poids selon contributions au fonds de garantie facturées

Source: données AFD

Consommation nette denrées alimentaires

Marchandise	2019	2018	2017
	t	t	t
Sucre			
Importation	86'379	81'666	93'351
Production indigène	239'000	218'500	266'500
Modification des stocks	2'004	3'671	10'567
Exportation	- 127'830	- 135'210	- 122'218
Consommation nette	199'553	168'627	248'200
Riz comestible			
Importation	55'515	50'447	48'853
Production indigène ¹⁾	0	0	0
Modification des stocks	711	1'147	2'352
Exportation	- 6'047	- 2'523	- 2'921
Consommation nette	50'079	49'071	48'284
Huiles/grasses comestibles			
Importation	110'225	102'311	106'112
Production indigène	34'981	35'170	34'674
Modification des stocks	- 6'443	4'835	- 2'719
Exportation	- 29'229	- 35'648	- 34'596
Consommation nette	109'534	106'668	103'471
Café			
Importation	91'758	93'956	84'799
Production indigène	0	0	0
Modification des stocks	- 1'694	4'503	- 3'471
Exportation	- 13'614	- 14'238	- 14'071
Consommation nette	76'450	84'221	67'257

¹⁾ non recensée

Source: données AFD / données réservesuisse

Statistique des importations domaine Céréales
Céréales destinées à l'alimentation humaine et fourrages
(importations brut articles sélectionnés)

No du tarif douanier	Marchandise	2019	2018	2017
		t	t	t
	Blé panifiable/blé dur			
1001.1921	Blé dur	72'874	64'567	67'770
1001.9921	Blé tendre ¹⁾	32'817	47'137	92'585
1001.9921	Epeautre	6'440	7'553	3'780
1002.9021	Seigle	1'428	1'143	2'070
	Total intermédiaire 1	113'559	120'400	166'205
	Céréales/aliments riches en énergie			
1001.9939	Blé	218'799	242'010	282'107
1002.9039	Seigle	0	146	266
1003.9051/9059	Orge	39'799	21'274	65'024
1004.9039	Avoine	31'698	27'088	23'179
1005.9031/9039	Maïs	133'885	125'582	149'226
1006.1029-4029	Riz	66'713	60'271	70'095
1007.9039/1008.9037	Autres céréales	139	495	160
1008.6049	Triticale	129	33	414
	Total intermédiaire 2	491'162	476'899	590'471
	Aliments végétales riches en protéines			
0713.1011-9081	Légumes à cosse non travaillés	9'099	10'790	11'325
2303.1011	Protéines de pommes de terre	3'138	3'353	3'902
2303.1018	Gluten de maïs	43'213	55'273	42'234
2304.0010-2306.9021	Tourteaux oléagineux	348'350	329'508	349'092
	Total intermédiaire 3	403'800	398'924	406'553
	Produits complémentaires			
1108.1120-2020	Amidons et féculs/inuline	3'422	4'407	12'508
1201.9010	Fèves de soja	1'698	1'394	970
1502.1011-1506.0012	Graisses/huiles animales	2'516	4'043	4'195
1507.1010	Huile de soja	5'163	4'446	4'256
1702.3021-6022	Glucose/fructose	6'782	8'673	8'020
1703.9091	Mélasses	1'010	844	2'479
2102.1091-2021	Levures	1'608	1'967	3'526
2301.2010	Farine de poisson	610	711	1'052
2303.2010	Pulpes de betteraves	23'990	22'797	27'319
3505.1010	Amidons et féculs modifiés	9'189	8'924	8'792
	Divers	229'012	205'228	202'694
	Total intermédiaire 4	285'000	263'434	275'811
	Total domaine céréales	1'293'521	1'259'657	1'439'040

1) marchandise des zones franches non comprise
Source: Statistique du commerce extérieur AFD

Production de céréales, protéagineux et oléagineux

	2019*	2018	2017
	t	t	t
Blé tendre	472'936	474'123	509'555
<i>Blé panifiable</i>	388'444	384'394	411'975
- Classe TOP	193'834	196'810	195'875
- Classe I	135'955	138'382	156'112
- Classe II	55'159	44'205	56'170
- Classe III	0	-	-
- Biscuit	3'496	4'997	3'818
<i>Blé fourrager ¹⁾</i>	69'150	74'260	82'097
Semences	15'342	15'145	16'238
Production de biogaz	0	324	-
Epeautre	22'693	21'796	20'297
Seigle	11'184	10'112	12'423
Autres céréales panifiables	3'666	2'352	1'584
Céréales panifiables (blé fourrager inclus)	510'479	508'383	543'859
<i>Semences effectives</i>	16'814	16'649	16'584
<i>Quantité panifiable effective</i>	422'745	416'770	444'096
<i>Quantité fourragère effective ¹⁾</i>	70'920	74'640	83'179
Orge	189'096	180'948	205'772
Avoine	9'646	8'256	10'210
Méteil de céréales fourragères	1'349	1'120	1'293
Triticale	46'260	47'342	51'424
Maïs grain	174'627	134'834	162'454
Céréales fourragères (sans blé fourrager)	420'978	372'500	431'153
<i>dont semences</i>	6'951	5'551	6'720
<i>dont pour l'alimentation humaine</i>	3'869	2'107	2'377
Céréales	931'457	880'883	975'012
Pois protéagineux	12'838	12'479	14'361
Féverole	3'163	2'614	3'024
Lupins	550	469	358
Méteil avec céréales, lentilles	2'278	2'453	3'298
Protéagineux	18'829	18'015	21'041
Colza	67'843	77'478	77'612
Tournesol	17'700	16'513	16'449
Soja	5'350	3'740	5'642
Autres (lin, courge, pavot, cameline, carthame des teinturiers)	445	439	492
Oléagineux	91'338	98'170	100'195

1) y compris blé panifiable déclassé et impropre à la panification

*) indications situation au 2 mars 2020

Déclassement (définition : bonne qualité propre à la panification, déclassement suite à de grandes quantités récoltées)

Source : USP Agristat (différences d'arrondissement non éliminées), swiss granum

Le rapport de gestion paraît en allemand (texte original) et en français (traduction).

Editeur : réservesuisse genossenschaft, Berne

Illustration : Entreposage du riz dans des sacs (page 19)

Photo : Adobe Stock

Site Internet

Sous www.reservesuisse.ch sont disponibles des informations détaillées et constamment mises à jour ainsi que divers liens en allemand, français, italien et anglais

réservesuisse genossenschaft
Schwanengasse 5 + 7
Postfach
3001 Bern
Telefon 031 328 72 72
Telefax 031 328 72 73
info@reservesuisse.ch
www.reservesuisse.ch

